ou outillés pour la mécanique générale et à éliminer des cahiers des charges toute exigence ne correspondant pas à un besoin démontré, toute exigence aussi, dont l'utilité même non contestable, serait trop minime pour compenser la gêne imposée au constructeur

Enfin, apporter dans la surveillance du travail aux usines un esprit de tolérance aussi large que le peuvent permettre les exigences primordiales de la parfaite exécution du matériel et de la sécurité de son emploi.

Dans une circulaire qu'il adresse aux administrateurs des diverses compagnies de chemins de fer, le ministre des travaux publics déclare adopter ces conclusions et demande aux compagnies de les appliquer.

Faits Divers

HORS RÉGION

Exploits d'un chanoine

Paris, 21 mars. — Il vient d'en arriver une bien bonne à une commerçante en objets pieux, dont la boutique est située non loin du Sacré-Cœur et qui a pour clients habituels tous les curés et dévotes de province venus en pèlerinage à Montmartre.

Hier matin, la commerçante en question, Mme Marie R..., recevait la visite d'un ecclésiastique se disant chanoine honoraire et supérieur d'un grand établissement religieux voisin de Bruxelles.

Après avoir remis une carte où se trouvaient gravés ces mots « Dom José, ex-secrétaire du Cardinal Lavigerie », notre homme fit une importante commande de statuettes de différents saints et une grande collection de médailles en or et argent, le tout se montant à la respectable somme de cinq cents francs.

La commerçante, trop heureuse d'une pareille aubaine et fière d'avoir reçu en sa maison un homme d'une si grande notoriété, invita Dom José à dîner, après avoir fait porter dans un hôtel voisin tenu par des pères et où il était descendu la commande qui lui avait été faite.

Quelques heures après, notre chanoine regagna son lit en informant Mme R.... de bien vouloir lui tenir prête pour le lendemain matin la facture acquittée.

Le lendemain, inquiète de ne pas voir venir le digne révérend, la marchande courut à l'hôtel des bons pères, où on lui apprit qu'à la première heure son client était parti en voiture avec de volumineux paquets.

Mme R.... s'est empressée de déposer au commissariat de son quartier une plainte en vol contre Dom José, ex-secrétaire du cardinal Lavigerie.

Curieux cas de folie

Bonne fortune d'un chemineau

Toulouse, 21 mars. — La veuve Fourment, originaire d'Huos, et son fils Jean, donnaient depuis quelque temps des signes de troubles cérébraux.

Ils croyaient à la métempsychose et s'imaginaient que l'âme du chef de la famille défunt vagabondait sur les routes dans le corps d'un chemineau ; aussi tout chemineau passant devant leur habitation était-il cordialement accueilli.

Dans l'un de ces coureurs de grande route, ils crurent reconnaître le défunt ; les traits du visage accusaient quelque vague ressemblance. Vite nos deux hallucinés l'invitent à prendre dans la maison la place du mort, avec toute l'autorité s'attachant aux fonctions de chef de famille.

Le nouveau ménage vivait heureux. Le chemineau se laissait dorloter. On était aux petits soins pour sa personne. Les ressources disponibles furent vite épuisées. Les deux hallucinés essayèrent de vendre quelques titres de rente ; cela donna l'éveil aux parents, qui mirent la police au courant.

Le chemineau fut prié de déguerpir ; mais cela ne faisait pas l'affaire des malheureux fous.

Fourment, devenu furieux à l'idée de se séparer de son père imaginaire, menaça de pourfendre le commissaire de police avec un vieux sabre dont il s'était emparé. On dut le ligoter. Pendant ce temps, la mère brûlait pour 8.000 fr. de rentes.

Les deux hallucinés vont être dirigés sur la maison de santé de Bracqueville.

Quant au chemineau, après cette halte dans une maison plus qu'hospitalière, il a dû reprendre sa course au long des routes interminables.

Une jeune fille parricide

EFFROYABLE CRIME

Trieste, 21 mars. — A Stermec, une jeune femme de vingt-sept ans, fille d'un tailleur nommé Lescovar, a tué son père d'un coup de fusil. Voyant qu'il n'était pas encore mort, elle l'achevé en lui brisant le crâne à coups de marteau.

Suicide au canon

DRAME DE LA MISERE

Bruxelles, 21 mars. — Hier soir, à Cureghem, un ouvrier forgeron sans ressources et sans ouvrage depuis six mois, Frédéric Becauwer, demeurant rue de Douvres, renvoya sous un prétexte quelconque sa femme et sa fillette âgée de trois ans.

Quand elles revinrent, elles trouvèrent la porte barricadée. Au même instant on entendit une forte détonation.

Des voisins enfoncèrent la porte et trouvèrent le malheureux étendu, la tête fracassée. Il avait chargé à mitraille un petit canon en fer, puis plaçant sa tête contre la bouche du canon, il avait mis le feu avec une allumette.

Enterrée vivante

UN INTERESSANT PROCES

Paris, 21 mars. — Le tribunal des conflits, réuni sous la présidence de M. Chante-Grellet, conseiller d'Etat, vient de statuer sur une grave affaire de responsabilité.

Le 4 octobre 1899, arrivait en rade de Pauillac le paquebot « La Plata », à bord duquel se trouvait une dame Bobin, venant du Sénégal et se rendant à Bordeaux. Elle était malade et dans un état de grossesse avancé. Le service de santé qui s'était rendu à bord, s'émut de l'état de la dame Bobin et, malgré les protestations du médecin du paquebot, qui affirmait qu'elle n'avait ni la fièvre jaune, ni aucune maladie contagieuse, imposa une quarantaine de quatre jours et ordonna le transport de la malade au lazaret de Trompeloup.

Là, s'il faut en croire la famille de la dame Bobin, on n'eut pour elle aucun ménagement ; on lui fit connaître qu'elle était en observation sur soupçon de fièvre jaune, et l'on prit si peu de précautions qu'elle perdit connaissance. On ne put mettre à la disposition de son mari, qui l'accompagnait, aucun remède pour la ranimer ! Les douleurs de l'enfantement commencèrent et, cependant, le médecin du lazaret, le docteur X..., au lieu de rester près d'elle, s'absenta et ne revint qu'une heure après. La dame Bobin était alors en syncope et elle expira sans que le docteur X... se fût, paraît-il le moindrement occupé d'elle. D'ailleurs, tous les instruments nécessaires à un accouchement dans les conditions où elle se trouvait manquaient au lazaret.

Le lendemain matin, elle fut, en toute hâte, mise en bière, malgré les protestations de la personne qui la veillait et qui implorait un délai en disant qu'elle croyait s'apercevoir que l'enfant vivait.

Tel était le récit de la famille qui, pour le justifier et s'éclaircir sur la cause réelle du décès réclama du préfet et obtint une autopsie. On ouvrit la bière et on constata que l'accouchement avait eu lieu dans le cercueil et que l'enfant était né ! L'autopsie, paraît-il, révéla que la malheureuse femme n'avait eu ni la fièvre jaune ni aucune maladie épidémique et qu'il était impossible de déterminer quel mal avait pu l'emporter.

Sur la plainte de M. Mascaras, père de la dame Bobin, le procureur de la République de Lesparre requit un instruction pour homicide par imprudence ; mais il est intervenu une ordonnance de non-lieu.

M. Mascaras assigna alors devant le tribunal civil de Lesparre le docteur X..., directeur de la santé, le docteur Z..., attaché au lazaret, et enfin l'Etat comme civilement responsable de l'aménagement déplorable du lazaret où, disait-il, il n'y avait même pas un cordial.

Il leur réclama solidairement 200,000 fr. de dommages-intérêts.

Par jugement du 10 décembre dernier, le tribunal de Lesparre s'est déclaré incompétent en ce qui concerne l'Etat, mais a retenu la cause en ce qui concerne les médecins, motifs pris de ce que les faits qui leur sont reprochés, s'ils étaient établis, constitueraient des fautes qui leur seraient personnellement imputables comme hommes de l'art et non comme fonctionnares publics.

Cependant le préfet de la Gironde a élevé le conflit et a revendiqué pour l'autorité administrative le droit de statuer sur l'action de M. Mascaras.

Le tribunal des conflits, sur le rapport de M. Faure-Biguet, conseiller à la Cour de cassation, vient de donner tort au préfet. Son jugement constate que l'examen des faits imputés aux médecins du lazaret n'implique l'appréciation d'aucun acte ou règlement administratifs et il ajoute que « ces faits, s'ils étaient établis, constitueraient des fautes lourdes dont la portée excéderait l'exercice normal des fonctions de police sanitaire auxquels les médecins étaient préposés ».

En conséquence, le conflit élevé par le préfet vient d'être annulé, et le procès suivra son cours devant l'autorité judiciaire qui dira le dernier mot sur cette triste affaire.

DANS LA RÉGION

Le crime de Marquette

NOUVEAUX INTERROGATOIRES

M. Davaine a entendu, hier, trois témoins, dans l'affaire de Marquette.

Le témoin le plus important est Mme Valenberg, une voisine des Goossens, et une ancienne amie de la femme Goossens dont elle aurait reçu, autrefois, des confidences.

M. Davaine a interrogé Mme Valenbergues au sujet de ces confidences. Celle-ci prétend que la femme Goossens lui aurait dit « qu'elle avait assez de son mari, qu'elle donnerait *bien deux cents francs pour qu'il fût mort* », et qu'elle lui aurait tenu d'autres propos du même genre, encore plus compromettants.

La femme Goossens a été confrontée avec Mme Valenbergues. Elle nie avoir tenu les propos qu'on lui prête. Jamais elle n'a dit semblable chose. Tous les témoins ont menti, d'après elle.

Cette confrontation a donné lieu à une scène assez vive entre le témoin et l'inculpée.

Comme la femme Goossens, se renfermant dans son système de dénégation absolu, se défendait et accusait Mme Valenbergues de mentir par esprit de vengeance, celle-ci lui a crié :

— « Mais vous m'avez même dit, qu'un jour vous aviez tiré sur le cou de votre mari assez fort pour le tuer. »

La femme Goossens ne s'est pas départie de ses premiers moyens de justification. Elle nie tout.

M. Davaine, avant de prendre une détermination, attendra le rapport de la sûreté.

UNE TROUVAILLE

En labourant le champ situé derrière la maison de Cyrille Taffein, le propriétaire de ce champ a trouvé, jeudi dernier, un burin d'une longueur de 12 à 15 centimètres.

Il l'a remis au garde de Marquette, M. Toursel, qui, hier soir, a apporté cet outil au parquet et en a fait la remise à M. Davaine, juge d'instruction.

On se rappelle que l'assassin du malheureux Florent Goossens, en s'acharnant sur lui, lui creva un œil, très vraisemblablement avec un instrument contondant.

Or, la grosseur du burin, trouvé et apporté au parquet est la même que celle d'un œil, et *l'on suppose que ce burin pourrait bien être* l'instrument du crime.

Cette trouvaille va nécessiter, dès lors, un supplément d'enquête, et M. Davaine, qui pouvait penser clôre son instruction sous peu ne le pourra de quelques jours.

Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE

Me Houdoy fils a pris, hier, connaissance du dossier de l'affaire de la rue Gambetta.

Les confrontations vont donc avoir lieu aujourd'hui entre Pauline Dumortier, Antoine Twechuizen et Maurice Bouche.

Quelle sera l'attitude de ce dernier ? Va-t-il continuer à nier, non-seulement contre toutes les preuves qui, dès le début, se sont accumulées contre lui, mais même contre l'accusation actuelle de ses deux complices, toute participation à l'assassinat de Mlle Marie *Henry et au vol qui a suivi ce crime ?*

L'audace dont il a fait preuve en venant se constituer prisonnier, son système de tout nier, même l'évidence, la joie, — fausse du reste, — qu'il a étalée en apprenant l'arrestation de Pauline et du « berlou » ; tout semble indiquer qu'il emploiera les mêmes moyens de défense.

Peut-être aussi que, se voyant en présence d'une accusation précise et que, comprenant que nier plus longtemps n'est plus possible et ne peut que lui être nuisible, il se décidera à avouer une partie des faits pour pouvoir *discuter et essayer d'échapper à la grosse* responsabilité.

Quoiqu'il en soit, cette confrontation sera des plus intéressantes.

Elle aura lieu, croyons-nous savoir, dans l'après-midi.

Le défilé des témoins dans le cabinet de M. Davaine va recommencer. Mais il est probable que seuls seront convoqués aujourd'hui, les trois jeunes gens qui ont vu Maurice Bouche, entre 6 heures 15 et 6 heures 20, sur la Grand'Place. On sait qu'ils l'ont vu se diriger en compagnie d'Antoine Twechuizen, à pas pressés, du côté de la Mairie.

Voici, en effet, telle qu'elle se présente actuellement, l'acusation dirigée contre Maurice Bouche. Ses deux complices disent : « Nous étions avec lui pour.... voler chez Mlle Henry. » Ils sont d'accord sur l'heure avec le juge d'instruction : 6 h. 1/2.

Or, Maurice Bouche a jusqu'à présent prétendu qu'il était seul, le soir du crime, lorsqu'il salua l'un des trois jeunes gens en question, et qu'il était, à ce moment-là, environ 7 heures moins un quart.

S'il continuait à nier en face des déclarations et des aveux de Pauline Dumortier et d'Antoine Twechuizen, les témoignages les plus immédiats à lui opposer seraient, en effet, ceux de ces trois jeunes gens, MM. L...., C... et D... qui ont été très précis.

L'instruction se bornera donc très vraisemblablement aujourd'hui aux confrontations des trois inculpés, et suivant les circonstances à l'audition de MM. L...., C.. et D... et à leur confrontation avec Maurice Bouche. Le « berlou » sera très probablement présenté aux trois jeunes gens, afin de voir s'ils le reconnaissent pour être la personne qui accompagnait Bouche, le soir de l'assassinat de Mlle Henry, à 6 h. 15.

La journée n'en sera pas moins importante pour l'instruction, quelle que soit l'attitude de Maurice Bouche.

Agitation ouvrière

A HOUPLINES

Exemple de solidarité

MM. Villard, fabricants de toile à Houplines, avaient, par l'intermédiaire de leurs contremaîtres, recherché si des ouvriers de leur usine ne consentiraient pas à travailler sur deux métiers à grande largeur, avec l'aide d'un apprenti, le tarif de salaire étant réduit de moitié !

Il se trouva six ouvriers belges, pour accepter ; mais lorsque la combinaison fut connue, les protestations s'élevèrent parmi les ouvriers du tissage Villard.

Au déjeuner plus de deux cents ouvriers manifestèrent devant l'usine.

Les ouvriers des autres tissages mis au courant s'émurent et une délégation se rendit près du citoyen Sohier, maire d'Houplines.

Hier vendredi, vers un heure et demie, au moment de la rentrée de l'usine Villard, plus de six cents hommes manifestaient et il fallut organiser un service d'ordre avec la gendarmerie.

Le citoyen Sohier, maire d'Houplines, le citoyen Derieux, du syndicat textile d'Armentières, M. Jénot, commissaire de police étaient présents.

Les six ouvriers incriminés par leurs frères de travail ont promis de ne pas donner suite à la combinaison à laquelle ils s'étaient prêtés.

Les Ecumeurs de la gare à Valenciennes

L'Instruction. — Transport du parquet

L'instruction ouverte sur les vols de la gare se poursuit activement.

Nous avons relaté, il y a quelques jours, les arrestations opérées par la police de Valenciennes et les perquisitions fructueuses faites au domicile des inculpés.

Hier, à 9 heures du matin, Quilliet, Baudeau, et la femme Quilliet ont été confrontés dans le cabinet de M. Gobert, juge d'instruction.

Cette confrontation n'avait sans doute pas fourni de résultats très probants, car à dix heures et demie, le parquet décidait de se transporter à la gare.

Les trois inculpés y étaient conduits en même temps par la gendramerie.

Quilliet, sa femme et Baudeau, après avoir été interrogés de nouveau en présence du chef de gare, ont alors mené le magistrat instructeurs dans les terrains vagues situés près du magasin à fourrages.

Nous croyons savoir que, selon le récit très bien imaginé, quoique peu vraisemblable des inculpés, ils ne seraient pas les auteurs principaux des vols, mais seulement complices.

Ils auraient simplement trouvé les marchandises volées en cet endroit, un peu à l'écart, et ne croyaient pas si mal faire en se les approprianf.

Le parquet s'est ensuite rendu, toujours avec les prévenus, aux voies de triage, où se trouvaient les wagons dans lesquels les marchandises avaient été chargées.

Après cette visite, M. Gobert et M. Goreau, son greffier, ont regagné le Palais, cependant que les prisonniers étaient reconduits, vers midi, à la maison d'arrêt.

Violent incendie à Valenciennes

Un magasin détruit. — 50.000 fr. de dégâts.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un violent incendie a éclaté au faubourg de Lille, causant des dégâts considérables, mais sans aucun accident de personnes.

L'ALARME

M. Cauqueteau-Brousart, entrepreneur de travaux, possède, quai des Mines, plusieurs bâtiments à l'usage de magasins et d'ateliers.

L'un de ces bâtiments, construit en briques et couvert en pannes, en bordure de l'Escaut, *a vingt-cinq mètres de longueur* sur dix mètres de profondeur, et le plus important, servait de magasin à bois et de remise de matériel ; un autre, parallèle, construit en planches, contient la menuiserie et la charpenterie.

C'est le premier qui a été sinistré.

Un peu avant minuit, Mme veuve Chervet, dont la maison est contiguë à ce bâtiment, était réveillée par des crépitements.

Elle se leva, fit lever sa petite fille et son fils qui habitent avec elle, et sortirent.

Déjà des étincelles et des flammes sortaient du toit du magasin.

M. Gautier, clerc de Me Dreyfus, huissier, qui rentrait chez lui aperçut aussi le feu, et s'étant rendu compte du danger, aida Mme Chervet à déménager le mobilier.

Pendant ce temps, une autre personne donnait l'alarme, et prévenait M. Cauqueteau, ainsi que M. Dugimont, débitant dont l'habitation est à l'entrée de la rue.

Presqu'aussitôt, environ vers minuit un quart, le guetteur de la tour Saint-Géry signalait le feu.

LES SECOURS

Les sapeurs-pompiers, commandés par le lieutenant Dupont, arrivèrent bientôt.

Déjà M. Lefranc, marchand de bois, avait amené la pompe de son chantier ; les employés de service à la gare, ceux de l'usine d'Escaut-et-Meuse avaient aussi conduit celles de ces établissements.

Peu après les pompiers d'Anzin se rendaient à leur tour quai des Mines, puis les détachements du 127e, du 4e cuirassiers, des gendarmeries et la police.

Les secours furent rapidement organisés, les pompiers rivalisèrent de zèle, aidés de nombreuses personnes de bonne volonté, qui faisaient la chaîne jusqu'au canal.

Cependant, en une demi-heure, le bâtiment n'était plus qu'un immense brasier, alimenté par de nombreux pains de bitume, en réserve pour faire le macadam, et par une grande quantité de bois de sapin.

Tout à coup une forte détonation retentit, jetant l'effroi dans la foule.

On est assez vite rassuré quand on apprend que cela provient d'un tonneau de mèches et de détonateurs, servant aux travaux de terrassement et de démolition, mais dont l'explosion ne peut plus présenter de dangers.

On songe à préserver les maisons voisines : un grand immeuble, et d'autre part, les magasins de menuiserie dont déjà les vitres volent en éclats, et dont le toit en carton bitumé est à chaque instant recouvert de flammèches.

Heureusement, le vent soufflait à l'opposé.

Vers trois heures, l'incendie était circonscrit et les pompiers, à l'aide de poutres empruntées à un chantier voisin, faisaient s'effondrer à l'intérieur du bâtiment les charpentes *embrasées.*

On continua à noyer les décombres et c'est seulement, hier, à deux heures de l'après-midi, que les pompiers restés sur les lieux, se sont retirés.

LES DEGATS

Les dégâts, qui comprennent, outre le bâtiment, le matériel, à savoir brouettes, outils, sacs de ciment, réserve de bois, bitume, sont très considérables ; sans être définitivement évalués, ils sont estimés 45 à 50.000 francs.

Il y a assurance.

Quant aux causes du sinistre, elles sont inconnues. L'enquête menée dès à présent apportera peut-être quelque lumière sur ce point.

Il n'y a heureusement aucun accident de personne. Un ouvrier qui faisait la chaîne au bord de l'Escaut, y est tombé, par suite d'une légère bousculade, mais il a été aussitôt retiré et en a été quitte pour un bain froid.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT de Waziers

Coup de théâtre. — Le mystère recommence.

Comme nous l'avons dit avant-hier, les recherches les plus actives devaient être faites en vue de retrouver Adolphe Dernoncourt, auteur présumé de la tentative d'assassinat de Waziers. Mercredi soir, le parquet avait lancé contre lui un mandat d'arrêt, mais on ignorait à quel endroit il travaillait en dernier lieu et tout laissait à supposer qu'il avait pris la fuite et se déroberait aux recherches.

Hier, vendredi, vers une heure de l'après-midi, Adolphe Dernoncourt se présentait devant M. le procureur de la République, à Douai. Il avait appris la veille de quels soupçons il faisait l'objet et venait d'Hénin-Liétard, dans l'intention de se disculper.

Dernoncourt déclare qu'il n'a jamais songé à tuer sa femme. Il est bien allé à Waziers où elle s'est retirée chez ses parents, les vendredi, samedi et dimanche, précédant le jour du crime, mais ce jour-là précisément il était de retour à Hénin-Liétard où il a travaillé chez un entrepreneur. Il se fait fort de trouver des témoins qui confirmeront ses dires.

Certes, si ses déclarations sont exactes, voilà qui semble fait pour dérouter la justice. On croyait tenir la bonne piste, la seule d'ailleurs qui se soit encore offerte. De quel côté l'enquête se poursuivrait-elle après avoir fait fausse route pendant plusieurs jours ? Le mystère renaîtrait plus profond sur cette affaire, dans l'impossibilité où l'on se trouve d'établir le mobile auquel aurait obéi le meurtrier inconnu.

Quoiqu'il en soit, le parquet garde Dernoncourt à sa disposition en attendant que les preuves puissent être faites concernant son alibi.

LA CONVENTION D'ARRAS

C'est aujourd'hui samedi que se réuniront à Douai les représentants des Compagnies houillères pour statuer sur la lettre du citoyen Basly demandant au nom des syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, la prorogation de la convention d'Arras jusque fin juin.

Comme nous l'avons déjà dit, les directeurs des charbonnages paraissent disposés à accueillir favorablement la demande des syndicats ouvriers.

Chronique Electorale

A DUNKERQUE

On nous écrit :

Nous venons de lire dans le *Progrès* sous la signature « de Faveroles » un article plein de sens, *de saveur et d'opportunité.*

« Pendant que les faux ralliés Piou et de Mun ; pendant que les fantoches nationalistes Jules Lemaître et Cavaignac ; pendant que les prétendus républicains progressistes Ribot et Poincaré *font le bloc antimasserciel qui s'affirme et se condense, les républicains* LES VRAIS, *ne bougent pas.*

« C'est en vain que ralliés, monarchistes et cléricaux se sont faits républicains. *C'est en vain aussi que les anciens progressistes se réclament de la République lorsqu'ils mettent leurs mains dans celles des éternels détenteurs du gouvernement républicain* LA DUPE PROGRES SOCIAL. »

On ne saurait mieux dire et nous applaudissons à ce langage. Il semble que le signataire de ces lignes a voulu écrire pour Dunkerque et pour M. Guillain.

Mais il existe une Ligue républicaine démocratique du Nord, dont M. le Dr Debierre est le président ; tous ceux qui à Dunkerque se réclament de la République républicaine y adhèrent et se sont fait représenter à ses Congrès ; déjà elle a déclaré que M. Guillain ne saurait en aucune façon être accepté par elle ; c'est fort bien, et maintenant, il faut aller plus loin. Il ne suffit pas d'écrire « le drapeau républicain ne doit pas servir à abriter ceux qui, quoique s'intitulant républicains, n'ont jamais cessé de tendre des pièges à la démocratie, d'attaquer perfidement la République et ses plus ardents défenseurs ; ou qui, au lieu d'apporter leurs efforts à la défense de « l'esprit républicain et de la société civile, se trouvent constamment du côté des coalisés de droite, applaudis par eux et défendent leur cause. »

Il faut aujourd'hui des actes. Il appartient à M. le Dr Debierre de stimuler l'ardeur et le zèle de son Comité de l'arrondissement de Dunkerque, de le décider à entrer dans l'arène. Il est nécessaire que nous ne laissions subsister à Dunkerque aucune équivoque : que les républicains, les vrais, rallient le drapeau de la République ; que les autres se rangent sous le fanion antiministériel, derrière le *Nord Maritime*, la *Dépêche* et la *Croix.*

Chacun dans son camp, mais ostensiblement ! Car, comme le dit de Faverolles, « assez d'hypocrisie ! assez de trahison ! Il est temps de nous reconnaître et d'agir ».

Les Vingt.

ÉCHOS

— Le docteur Berthenson, médecin particulier du tsar, qui s'est rendu auprès de Tolstoï, ces jours derniers, a émis un avis très pessimiste sur l'état du malade : selon lui, l'illustre écrivain n'aurait plus guère qu'une quinzaine de jours à vivre.

— L'ordre de mobilisation est arrivé à Nice, hier matin. Toutes les troupes de la garnison sont en mouvement pour occuper les divers points du littoral afin de simuler une attaque de la côte.

— D'accord avec le ministre des affaires étrangères, M. Denys Cochin a remis à mardi prochain la question qu'il doit lui poser au sujet de la note franco-russe relative aux affaires d'Extrême-Orient.

— La Commission du Suffrage universel à qui avait été renvoyé hier l'examen des divers amendements au projet sur l'affichage électoral, a maintenu sa première rédaction ne réglementant l'affichage que dans les villes de plus de 10.000 âmes de population agglomérée.

— Le sénateur Gourju a déposé un amendement tendant à ce que quiconque à l'avenir sans appartenir professionnellement ni à l'enseignement public ni à l'enseignement privé, sera nommé officier d'académie ou promu officier de l'instruction publique payera un droit d'admission de 100 francs pour le premier grade, de 200 francs pour le second. Le montant des sommes ainsi acquittées sera réparti annuellement entre les veuves et les orphelins des membres de l'enseignement public dont les pensions de reversibilité n'excéderont pas 500 francs

— Deux sacs contenant l'un 16.000 marks et l'autre 20.000 ont été volés hier soir devant le bureau de poste de Strasbourg. Les voleurs ont disparu sans laisser de traces.

— On a distribué hier à la Chambre le Livre Jaune sur les derniers incidents qui se sont produits entre la France et la Turquie. Nous avons suivi cette affaire de près et nous avons pu fournir au jour le jour des renseignements très précis que les faits sont chaque fois venus confirmer. Les diverses pièces que contient le Livr. Jaune n'apprendraient rien à nos lecteurs.

Dernière Heure

Un marquis qui tire sur son beau-père

Lausanne, 21 mars. — Ce soir, à six heures et demie, dans le jardin de l'hôtel Beaurivage à Ouchy, le marquis de Lagoy a tiré des coups de revolver sur son beau-père, le comte de la Salle, le blessant grièvement.

Le meurtrier s'est immédiatement constitué prisonnier au bureau de l'hôtel. Il a refusé de répondre à aucune question.

Le comte et son meurtrier sont tous deux Français.

M. de Lagoy vivait séparé de sa femme.

Le marquis de Lagoy était venu à Ouchy en apprenant que sa fille âgée de 8 ans, faisait un séjour à l'Hôtel Beaurivage, en compagnie de son grand-père, M. de la Salle.

Un jugement de la cour d'Aix, rendu en 1898, avait prononcé la séparation de corps entre les époux de Lagoy et avait confié l'enfant aux soins de la mère.

M. de Lagoy avait obtenu de son beau-père l'autorisation de faire chaque jour, une courte visite à sa fillette malade. Mais aujourd'hui, l'enfant étant plus mal, l'autorisation de la voir fut refusée au père qui en conçut un violent dépit. Il renouvela à différentes reprises ses démarches pour obtenir de voir son enfant, mais inutilement.

A 6 h. 1/2, rencontrant son beau-père dans le jardin de l'hôtel, il lui tira deux coups de revolver. Une balle atteignit M. de la Salle à la joue, l'autre l'atteignit en plein front, ne lui faisant cependant pas une blessure mortelle.

La balle n'a pu encore être extraite mais la victime va aussi bien que possible. Le meurtrier arrêté aussitôt a été écroué à la prison de Lausanne.

Les grèves en Espagne

Madrid, 21 mars. — A Malaga, tous les boulangers sont en grève.

L'agitation continue dans la province de Barcelone, où de nouvelles troupes viennent d'être envoyées.

EXPLOSION A BORD D'UN VOILIER

TROIS VICTIMES

Saint-Nazaire, 21 mars. — A bord du voilier *Chily*, une explosion de grisou se produisit, dans les parages d'Ouessant.

Ce bateau était parti du port de Talbot (Angleterre), avec un chargement de charbon. Le *Chily* est arrivé ce soir à Ouessant. Trois hommes sont grièvement brûlés. Les dégâts sont relativement insignifiants.

FEUILLETON DU 23 MARS. — N° 72

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXXII

Un Dîner de Procureur

— Eh, madame ! dit fièrement Porthos, est-ce que je suis un croquant, par hasard ?

— Non ; je vous disais seulement qu'un joli mulet avait quelquefois aussi bon air qu'un cheval, et qu'il me semble qu'en vous procurant un joli mulet pour Mousqueton...

— Va pour un joli mulet, dit Porthos ; vous *avez raison, j'ai vu de très grands seigneurs* espagnols dont toute la suite était à mulets. Mais alors, vous comprenez, madame Coquenard, un mulet avec des panaches et des grelots ?

— Soyez tranquille, dit la procureuse.

— Reste la valise, reprit Porthos.

— Oh ! que cela ne vous inquiète point, s'écria madame Coquenard ; mon mari a cinq ou six valises, vous choisirez la meilleure, il y en a une surtout qu'il affectionnait dans ses voyages, et qui est grande à tenir un monde.

— Elle est donc vide, *votre valise ? demanda* naïvement Porthos.

— Assurément qu'elle est vide, répondit naïvement de son côté la procureuse.

Madame Coquenard poussa de nouveaux soupirs. Molière n'avait pas encore écrit sa scène de l'« Avare. Madame Coquenard a donc le pas sur Harpagon.

Enfin le reste de l'équipement fut successivement débattu de la même manière ; et le résultat de la séance fut que la procureuse donnerait huit cents livres en argent, et fournirait le cheval et le mulet qui auraient l'honneur de porter à la gloire Porthos et Mousqueton.

Ces conditions arrêtées, Porthos prit congé de madame Coquenard. Celle-ci voulait bien le retenir en lui faisant les doux yeux ; mais Porthos prétexta les exigences du service, et il fallut que la procureuse cédât le pas au roi.

Le mousquetaire rentra chez lui avec une faim de fort mauvaise humeur.

XXXIII

Soubrette et Maîtresse

Cependant, comme nous avons dit, malgré les cris de sa conscience et les sages conseils d'Athos, d'Artagnan devenait d'heure en heure plus amoureux de milady ; aussi ne manquait-il pas tous les jours d'aller lui faire la cour à laquelle l'avantageux Gascon était convaincu qu'elle ne pouvait, tôt ou tard, manquer de répondre.

Un soir qu'il arrivait le nez au vent, léger comme un homme qui attend une pluie d'or, il rencontra la soubrette sous la porte cochère ; mais cette fois la jolie Ketty ne se contenta point de le toucher en passant, *elle lui* prit tout doucement la main.

— Bon ! fit d'Artagnan, elle est chargée de quelque message pour moi de la part de sa *maîtresse ; elle va m'assigner quelque rendez-vous* qu'on n'aura pas osé me donner de vive voix. Et il regarda la belle enfant de l'air le plus vainqueur qu'il put.

— Je voudrais bien vous dire deux mots, monsieur le chevalier.... balbutia la soubrette.

— Parle, mon enfant, parle, dit d'Artagnan, j'écoute.

— Ici, c'est impossible : ce que j'ai à vous dire c'est trop long, et surtout trop secret.

— Eh bien ? mais comment faire alors ?

— Si monsieur le chevalier voulait me suivre ? *dit timidement Ketty.*

— Où tu voudras, ma belle enfant.

— Alors venez !

Et Ketty, qui n'avait point lâché la main de d'Artagnan, l'entraîna par un petit escalier sombre et tournant, et, après lui avoir fait monter une quinzaine de marches, ouvrit une porte.

— Entrez, monsieur le chevalier, nous serons seuls et nous pourrons causer.

— Et quelle est donc cette chambre, ma belle enfant ? demanda d'Artagnan.

— C'est la mienne, monsieur le chevalier ; elle communique à celle de ma maîtresse par cette porte. Mais soyez tranquille, elle ne pourra entendre ce que nous dirons, jamais elle ne se couche qu'à minuit.

D'Artagnan jeta un coup d'œil autour de lui. La petite chambre était charmante de goût et de propreté : mais, malgré lui, ses yeux se fixèrent sur cette porte que Ketty lui avait dit conduire à la chambre de milady.

Ketty devina ce qui se passait dans l'esprit du jeune homme et poussa un gros soupir.

— Vous aimez donc bien ma maîtresse, monsieur le chevalier ? dit-elle.

— *Oh ! plus que je ne puis dire ! Ketty, j'en* suis fou.

Ketty poussa un second soupir.

— Hélas ! monsieur, dit-elle, c'est bien dom *mage !*

— Et que diable vois-tu donc là de si fâcheux ? demanda d'Artagnan.

— C'est que, monsieur, reprit Ketty, ma maîtresse ne vous aime pas du tout.

— Hein ! fit d'Artagnan, t'aurait-elle chargée de me le dire ?

Oh ! non pas, monsieur ! mais c'est moi qui, par intérêt pour vous, ai pris la résolution de vous le dire.

— Merci, ma bonne Ketty, mais de l'intention seulement, car la confidence, tu en conviendras, n'est point agréable.

— *C'est-à-dire que vous ne croyez point à* ce que je vous ai dit, n'est-ce pas ?

— On a toujours peine à croire de pareilles choses, ma belle enfant, ne fût-ce que par *amour-propre.*

— Dons vous ne me croyez pas ?

— J'avoue que jusqu'à ce que tu daignes me donner quelque preuve de ce que tu avances...

— Que dites-vous de celle-ci ?

Et Ketty tira de sa poche un petit billet bleu.

— Pour moi ? dit d'Artagnan en s'emparant vivement de la lettre.

— Non, pour un autre ?

— Oui.

— Son nom, son nom ! s'écria d'Artagnan.

— Voyez l'adresse.

— M. le comte de Wardes.

Le souvenir de la scène de Saint-Germain se présenta aussitôt à l'esprit du présomptueux Gascon ; par un mouvement rapide comme la pensée, il déchira l'enveloppe malgré le cri que poussa Ketty en voyant ce qu'il allait faire ou plutôt ce qu'il faisait.

— Oh ! mon Dieu ! monsieur le chevalier, dit-elle, que faites-vous ?

— *Moi, rien, dit d'Artagnan ; et il lut :*

« Vous n'avez pas répondu à mon premier billet ; êtes-vous donc souffrant, ou bien au*riez-vous oublié quels yeux vous me fîtes au* bal de madame de Guise ? Voici l'occasion, comte ! ne la laissez pas échapper. »

D'Artagnan pâlit ; il était blessé dans son amour-propre. Il se crut blessé dans son amour.

— Pauvre cher monsieur d'Artagnan ! dit Ketty d'une voix pleine de compassion et en serrant de nouveau la main du jeune homme.

— Tu me plains, bonne petite ! dit d'Artagnan !

— Oh ! oui, de tout mon cœur ! car je sais ce que c'est que l'amour, moi !

— *Tu sais ce que c'est que l'amour ? dit* d'Artagnan la regardant pour la première fois avec une certaine attention.

— Hélas, oui !

— Eh bien ! au lieu de me plaindre, alors, tu ferais mieux de m'aider à me venger de ta maîtresse.

— Et quelle sorte de vengeance voudriez-vous en tirer ?

— Je voudrais triompher d'elle, supplanter mon rival.

— Je ne vous aiderai jamais à cela, monsieur le chevalier, dit vivement Ketty.

— Et pourquoi cela ? demanda d'Artagnan.

— Pour deux raisons.

— Lesquelles ?

— La première, c'est que jamais ma maîtresse ne vous aimera.

— Qu'en sais-tu ?

— Vous l'avez blessée au cœur.

— Moi ! en quoi puis-je l'avoir blessée ? moi qui, depuis que je la connais, vis à ses pieds comme un esclave ; parle, je t'en prie.

— Je n'avouerais jamais cela qu'à l'homme ...qui lirait jusqu'au fond de mon âme !

D'Artagnan regarda Ketty pour la seconde fois. La jeune fille était d'une fraîcheur et d'une beauté que bien des duchesses eussent achetées de leur couronne.

— Ketty, dit-il, je lirai jusqu'au fond de ton âme quand tu voudras ; qu'à cela tienne, ma chère enfant ; et il lui donna un baiser sous lequel la pauvre enfant devint rouge comme une cerise.

— Oh non ! s'écria Ketty, vous ne m'aimez pas ! c'est ma maîtresse que vous aimez, vous me l'avez dit tout à l'heure.

— Et cela t'empêche-t-il de me faire connaître la seconde raison ?

— La seconde raison, monsieur le chevalier reprit Ketty enhardie par le baiser d'abord et ensuite par l'expression des yeux du jeune homme, c'est qu'en amour chacun pour soi.

Alors seulement d'Artagnan se rappela les coups d'œil languissants de Ketty, ses rencontres dans l'antichambre, sur l'escalier, dans le corridor, ses frôlements de main chaque fois qu'elle le rencontrait, et *ses soupirs* étouffés ; mais, absorbé par le désir de plaire à la grande dame, il avait dédaigné la soubrette qui chasse l'aigle ne s'inquiète point du passereau.

Mais cette fois notre Gascon vit d'un seul coup d'œil tout le parti qu'on pouvait tirer de cet amour que Ketty venait d'avouer d'une façon si naïve ou si effrontée interception des lettres adressées au comte de